

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,
et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 55 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

PRÉSENTATION DE PROJET – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – RENATURALISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE PETITE DÉCHARGE À ALMA

616-31-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 197-11-2015 afin de confier le mandat pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'une passerelle en aluminium, piétonnière et cyclable traversant la rivière Petite Décharge à la firme « Tetra Tech QI inc. »;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser les ingénieurs municipaux ainsi que monsieur Laurent Lacroix, ingénieur de la firme Tétra Tech QI inc., à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville d'Alma, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q, c. Q-2) et toute autre demande d'autorisation nécessaires à l'exécution du projet;

et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q, c. Q-2)."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT – AFFECTATION D'UNE SOMME DE 691 000 \$ **617-31-2015**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 662-35-2014 afin d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE certains projets planifiés au programme d'immobilisation pour l'année 2015 verront leur finalisation reportée à l'année 2016, notamment :

Projets	Solde non affecté
Développement résidentiel Plateau Fleury	88 000 \$
Mise aux normes des bassins Saint-Cœur-de-Marie et Delisle et engagement au MDDELCC	200 000 \$
Vidanges des étangs	275 000 \$
Quai, bateau la Tournée	128 000 \$
Total :	691 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'affecter cette somme au fonds de dépenses en investissement pour reporter la finalisation de ces projets au cours de l'année 2016;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

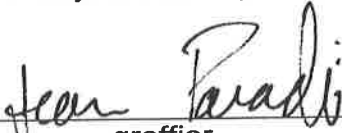
"d'affecter une somme de 691 000 \$ au fonds de dépenses en investissements pour les travaux ci-haut mentionnés, et ce, à même le solde des sommes non affectées au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 58.


greffier


maire

618-31-2015